



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire préfectorale n° DRCL-BLE-2022160-0001

Signée par

Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 9 juin 2022

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Circulaire préfectorale relative aux élections des représentants du personnel aux comités sociaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

CIRCULAIRE PREFECTORALE DU 09 JUIN 2022

**RUBRIQUE : FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**

APPELLE UNE REPONSE : NON

APPLICATION PERMANENTE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

à

**Mesdames et Messieurs les Maires des communes
d'Eure-et-Loir et leurs établissements publics
Messieurs les Présidents de communautés de
communes et d'agglomération et leurs
établissements publics
Mesdames et Messieurs les Présidents de syndicats
Messieurs les Présidents des Offices Publics d'HLM
Monsieur le Président du Conseil départemental
d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président du service départemental
d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir**

Pour information à :

**Monsieur le Président de l'Association des Maires et
des établissements Publics de Coopération
Intercommunale d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président de l'Association des Maires
ruraux d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Eure-
et-Loir
Madame et Messieurs les Sous-Préfets**

Objet : Élections des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Référence :

- Arrêté interministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique.

Pièces jointes :

- Circulaire ministérielle du 27 mai 2022 relative aux élections des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- Annexe 1 – Calendrier électoral ;
- Annexe 2 – Conditions requises pour déposer une candidature ;
- Annexe 3 – Modèle de liste de candidature ;
- Annexe 4 – Modèle de bulletin de vote pour une commission administrative paritaire ;
- Annexe 5 – Modèle de procès-verbal pour le comité social territorial ;
- Annexe 6 – Modèle de procès-verbal pour la commission administrative paritaire ;
- Annexe 7 – Modèle de procès-verbal pour la commission consultative paritaire.

* *
*

Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale auront lieu le jeudi 8 décembre 2022.

A cet effet, vous trouverez en annexe de la présente circulaire toutes les informations relatives à l'organisation de ce scrutin.

Pour toute question, je vous invite à contacter mes services à l'adresse suivante :

pref-electionsprof-coll@eure-et-loir.gouv.fr

* *
*

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer aux instructions données dans les présents documents.

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Adrien BAYLE